




direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

<p>école maternelle Du Rouret 2 Chemin Des Écoles 06650 Le Rouret académie Nice</p> 	Date : 19 octobre 2021
---	------------------------

Participants :

- La directrice : Mme MULLER BARADEL
- Les enseignants : Mmes FABRE, GOMAR, NOËL, PINA et SCHIAVI
- Les ATSEM : Mmes DUBOIS, FABIANELLI, GHIHO, LIPPI, LOMBARDO
- Les représentants des parents d'élèves de l'APE : Mmes BRIAL, CAILLOUET, DE LA SOUDIERE, GIRARD et GOUTTE-FANGEAS
- Les adjointes au Maire chargées des affaires scolaires et périscolaires : Mmes POMERO ET WENZINGER

Ordre du jour :

- I. Fonctionnement de l'école :
 1. Présentation et rôle du nouveau conseil d'école
 2. La rentrée 2021 : effectifs et répartition
 3. Les élections des représentants des parents d'élèves
 4. Le règlement intérieur et la charte de la Laïcité
 5. Le protocole sanitaire
 6. Sécurité à l'école
 7. Le point financier : situation de la Coopérative
 8. Travaux et matériel
- II. Communication
 1. Parents / Enseignants
 2. Parents / Direction
- III. Projets et vie de l'école
 1. Le projet d'école
 2. Quelques projets à venir
 3. Le point de l'APE
- IV. Questions préparées

I. Fonctionnement de l'école :

1. Présentation et rôle du nouveau conseil d'école

Le conseil d'école est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il se réunit trois fois par an pour donner son avis sur les principales questions de la vie scolaire.

Il donne son avis sur les questions relatives à la vie de l'école, et notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

2. La rentrée 2021 : effectifs et répartition

L'école est composée de 5 classes et compte 129 élèves répartis comme suit :

PS - Laurence PINA / Nadia LOMBARDO	PS/MS - Anne GOMAR / Hélène GHIHO	PS/MS - Alexia MULLER et Claire Noël / Marie- Hélène LIPPI	MS/MS - Christine SCHIAVI / Cathy DUBOIS	GS : Florence FABRE / Isabelle FABIANELLI
• 27 PS	• 26 PS/MS	• 27 PS/MS	• 25 MS/GS	• 24 GS

3. Les élections des représentants des parents d'élèves

Nombre d'inscrits	243
Nombre de votants	110
Nombre de votes blancs ou nuls	7
Nombre de suffrages exprimés	103
Taux de participation	45.27%

Les résultats ont été affichés dans la vitrine côté Ouest et un exemplaire est conservé à l'école.

4. Le règlement intérieur et la charte de la Laïcité

Un exemplaire du règlement intérieur a été joint aux invitations du conseil d'école. Lecture et vote du règlement scolaire. Le règlement est voté à l'unanimité.

Il sera distribué aux familles qui devront en prendre connaissance et le signer.

La charte de la Laïcité est affichée dans chaque classe et sera communiquée avec le règlement intérieur à chaque famille. Elle met en avant la garantie de la liberté religieuse dans le cadre privé ainsi que la neutralité religieuse à l'école.

Tenues vestimentaires : L'équipe éducative souhaite rappeler aux familles que certains vêtements peuvent perturber l'attention des élèves : T-shirts à paillettes, chaussures lumineuses. Ils sont donc à éviter dans la mesure du possible.

Par ailleurs, la question d'une rentrée échelonnée entre l'école élémentaire et maternelle est évoquée depuis plusieurs années. Avant d'établir une demande officielle, la question d'un sondage auprès des parents va être étudiée par L'APE.

5. Le protocole sanitaire

Le protocole sanitaire est maintenu au niveau 2 dans les Alpes Maritimes. Il est déterminé en fonction du taux d'incidence, resté supérieur à 50 pour 100 000 habitants durant au moins 5 jours consécutifs.

Un décret paru au *Journal officiel* le 30 septembre 2021 publie la liste des 54 départements où une circulation élevée de l'épidémie est constatée, le masque y restera obligatoire en classe. À l'inverse, 47 départements (taux d'incidence inférieur 50 pour 100 000 habitants durant au moins cinq jours consécutifs) pourront lever l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves des écoles élémentaires.

Le détail du protocole sanitaire appliqué est détaillé sur : <https://www.education.gouv.fr/covid19-quel-protocole-sanitaire-s-applique-pour-les-ecoles-et-etablissements-de-mon-departement-325535>

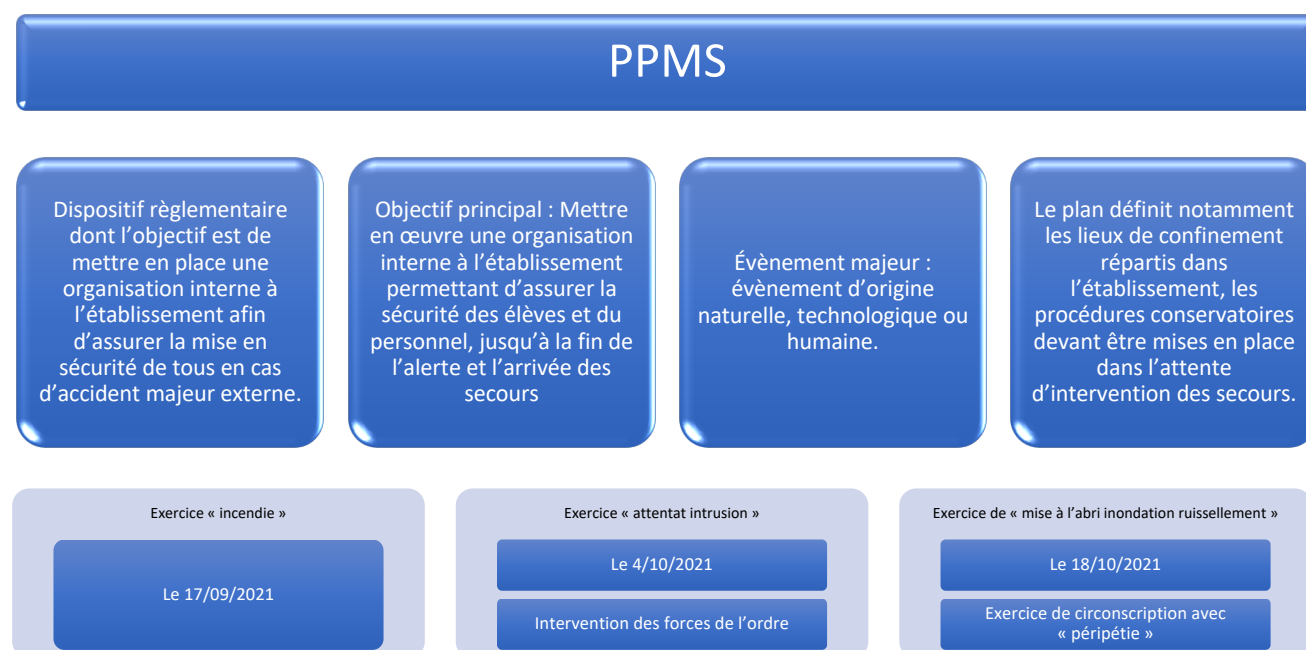
De plus et afin de limiter le brassage, nous avons notamment organisé des récréations par « bulles » ainsi qu'une liste d'élèves à répartir par enseignante en cas d'absence non remplacée.

6. Sécurité à l'école :

Nous sommes toujours en plan Vigipirate et soumis au protocole sanitaire en vigueur. Les élèves sont déposés et récupérés comme suit :

Laurence PINA et Alexia MULLER	Florence FABRE et Christine SCHIAVI	Anne GOMAR
•Grille verte côté Est	•Porte principale côté Ouest	•Salle de jeux, à gauche de l'entrée principale

Organisation des exercices obligatoires avant les vacances de la Toussaint :



7. Le point financier : situation de la Coopérative

L'école est affiliée à l'OCCE et les parents d'élèves associés aux décisions la concernant ainsi qu'à la mise en œuvre de ses activités. Les comptes rendus d'activités et financiers sont donc communiqués lors du Conseil d'école.

Le budget de la coopérative est destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités, de dons et subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres. A l'école maternelle du Rouret, la cotisation demandée est de 23 euros par élève et 15 euros par enfant s'il y a une fratrie dans l'école.

8. Travaux et matériel

Remerciements à la Mairie pour sa grande réactivité et son soutien dans les différents projets de l'école ainsi que ses demandes de travaux.

Demande de travaux et matériel :

- Dans le prolongement des travaux de rénovation de la cuisine, l'équipe éducative souhaite installer une bibliothèque pédagogique afin d'y ranger les ouvrages et le matériel à destination des enseignants.
 - Mme Pomero propose l'installation d'une armoire, acceptée par l'ensemble de l'équipe.
- Demande d'un VNI dans la classe de Mme Fabre.
 - Mme Wenzinger indique que le VNI sera livré courant 2022.
- Demande d'achat de 3 tables gigogne Nathan destinées à servir de support pour des jeux collaboratifs et des activités langagières.
 - Mme Wenzinger indique que les lignes budgétaires permettent cette dépense.
- Dans le cadre du projet potager, demande de récupération de compost pour enrichir les carrés qui seront cultivés par les enfants.
 - Mme Pomero indique se charger de faire le nécessaire pour récupérer du compost.

II. Communication

1. Parents / Enseignants

Les parents disposent de l'adresse mail de l'enseignante de leur enfant. Une demande d'investissement est à l'étude afin de mettre en place un ENT sur l'ensemble de l'école maternelle du Rouret. Actuellement, la classe de Madame Muller teste la version découverte sur sa classe, très prisée par les parents qui l'utilisent. Il est souligné qu'un ENT permet une communication rapide et efficace entre l'équipe éducative et les familles.

2. Parents / Direction

La directrice est présente au bureau les vendredis. Il est donc rappelé de privilégier les mails aux appels téléphoniques durant la semaine.

III. Projets et vie de l'école

1. Le projet d'école

Axe 1 : Permettre à chaque élève de comprendre les défis sociétaux et s'engager : un enjeu pour la citoyenneté de demain.

Axe 2 : Permettre à chaque élève de construire son avenir : une stratégie de réussite.

Axe 3 : Favoriser l'équité territoriale : une volonté de justice sociale.

2. Quelques projets à venir

Octobre : Semaine du goût du 11 au 17 octobre 2021 avec la sortie pour 3 classes au Marché de nos collines pour des dégustations.

Dès novembre : Projet randonnée avec les MS/GS et Projet Potager.
Achat de Bookinou pour les classes.

Décembre : Vendredi 17 décembre : Distribution de chocolats aux enfants par les lutins du Père Noël.

Janvier : Prêt de robot Beebot par la circonscription pour apprendre la programmation. 4 classes participeront à l'animation.

Vers Mars : Travail avec une artiste peintre : Mino Fabre ? L'équipe doit encore se concerter à ce sujet.

Mars/Avril : Du 28/03 au 17/06 les mardis pour les classes de GS de Mmes Schiavi et Fabre.

Mai-Juin : Sorties de fin d'année à définir.

3. Le point de l'APE

L'APE propose 500 euros par classe, grâce au capital acquis antérieurement. Les enseignants doivent présenter un devis puis une facture définitive.

Les actions de l'APE maintenues :

- Novembre :
 - o Vente de chocolats de Noël. Les catalogues sont remis aux familles avec une date limite au 15 novembre 2021. 25% des recettes entrent dans les caisses de l'APE. La répartition est faite par l'APE. La distribution a lieu en dehors de l'école.
- Décembre :
 - o 5 décembre 2021 : Marché de Noël avec des petits gâteaux de Noël voire des bricolages proposés par les classes.
 - o Vendredi 17 décembre 2021 : Distribution de chocolats par les lutins du Père Noël.
- Février : Les photos du Carnaval :
 - o Vendredi 4 février : Les enfants sont déguisés et pris en photo par le photographe.
- Printemps : Objets décorés ou Tombola des fleurs. A définir par l'APE.
- Demande de l'APE : Organiser une fête de fin d'année avec une kermesse organisée par leurs soins. Chaque classe présenterait un projet (Exposition, vidéo, spectacle...). Un point sera fait en janvier avec l'APE après concertation entre les enseignantes.

IV. Questions préparées :

- Il existe deux services de restauration 12h et 13h. Certains parents ont souligné le laps de temps important entre la garderie du matin et le repas de midi. La proposition faite est que les enfants en ressentant le besoin puissent petit-déjeuner à la garderie du matin. Les parents devront alors le préciser à la garderie et prévoir une collation pour leur enfant.

Fait au Rouret, le 19 octobre 2021

Le Président du Conseil d'Ecole : Alexia Muller Baradel



La secrétaire de séance : Alexia Muller Baradel

